



**MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-RENÉ**

778, PRINCIPALE  
SAINT-RENÉ, BEAUCE  
(QUÉBEC) G0M 1Z0  
TÉL. : 418 382-5226  
FAX : 418 382-3655  
muni.st.rene@globetrotter.net

-À la séance ordinaire du conseil tenue le 7 janvier 2019, le conseil a adopté

**Le Règlement 165-18 Clapet de non-retour**

-L'objet du règlement no 165-18 est d'obliger l'installation d'une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

-Le règlement no 165-18 peut être consulté aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal (778 route Principale, Saint-René), soit : lundi au jeudi 8h30 à 16h30 et vendredi 8h30 à 15h30.

-Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-René, ce 11 janvier 2018

Jesse Grondin, d.g/s.t